

LE TUTORAT EN MILIEU DES TRANSPORTS

SANITAIRES – AMBULANCIER

Programme de formation

N° déclaration d'activité 31590753159
Auprès du Préfet de Région 59/62

BUT : Le tuteur ambulancier doit accueillir et participer activement à la formation de stagiaires dans l'acquisition de compétences professionnelles, par la transmission de ses savoir, savoir-faire et savoir être, en procédant à leur évaluation formative au long du cursus d'apprentissage et leur positionnement en fin de stage.

Le Public concerné : Toute personne ayant à accompagner des stagiaires dans leur phase d'acquisition de compétences professionnelles en vue d'une évolution de fonction ou d'une prise de poste au sein de l'entreprise.

Effectifs : De 10 à 12 personnes

Durée : 2 journées soit 14 heures

Dates: 13 et 14 avril 2015

Lieu : URMA Arras - IFA – Institut de Formation Ambulanciers, 7 rue Gustave Eiffel – 62000 ARRAS

Objectifs :

- Identifier les missions et les engagements du tuteur
- Identifier les besoins de l'apprenant
- Appréhender les règles pour réussir l'accueil du stagiaire
- Pratiquer les techniques de la communication relationnelle
- Concrétiser une pratique pédagogique : savoir transmettre
- Construire un support de suivi et d'accompagnement de la progression des compétences
- Evaluer l'apprenant, l'amener à s'autoévaluer
- Dresser un bilan pédagogique de la séquence d'apprentissage
- Mesurer la satisfaction ou repérer les demandes complémentaires du stagiaire

Méthodes pédagogiques: Pédagogie active et participative – Apport théorique avec interactivité
- Echanges d'expérience et analyse, - Jeux de rôle et Mises en situation

Moyens pédagogiques : Salle, supports de cours, matériel pédagogique du métier

Intervenants :

Conseiller scientifique de l'Institut de Formation des Ambulanciers,
Directeur de l'Institut de Formation Ambulanciers,
Les formateurs de l'Institut de Formation Ambulanciers, ayant la qualification professionnelle et l'expérience de la formation depuis plus de 5 ans

Déroulement pédagogique :

1^{ère} journée

. Accueil des stagiaires

Présentations du formateur et des stagiaires, expériences et attentes de chacun

Présentation de la formation et des objectifs

. Législation : arrêté du 26 janvier 2006 relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier

Présentation des 8 modules de la formation et des compétences visées

. Représentation de la fonction tutorale, les missions du tuteur, l'accueil, l'organisation du stage et son suivi

. Les grilles de compétences

. Evaluation et réajustements

2^{ème} journée

. Les stages en entreprises, les stages en milieu hospitalier, leurs objectifs, leur déroulement

. Les liens avec la théorie, les différentes méthodes d'apprentissage

. Mises en situation (jeux de rôle : entretien d'accueil, encadrement du stagiaire, transmission des gestes, savoir évaluer et conduire un entretien d'évaluation)

. Auto-évaluation du tuteur

Validation : Attestation de stage

Coût : 210€/stagiaire – Etablissement non soumis à TVA

Prise en charge possible pour les chefs d'entreprise auprès de leur fonds d'assurance formation, pour les salariés auprès de l'organisme paritaire collecteur agréé

Le dossier de demande de prise en charge doit être monté au moins 3 semaines avant le début du stage.

Contact : Fabienne MACHYNIA – f.machynia@artisanat-nordpasdecalais.fr – 03.20.96.83.78